

## A Paris on va se baigner dans la Seine

2025 : la Seine va s'ouvrir à la baignade



Aux Jeux de Paris **2024**, les athlètes inaugureront la baignade dans le fleuve avec l'organisation d'épreuves olympiques. Un renouveau qui ouvrira la voie aux loisirs aquatiques.

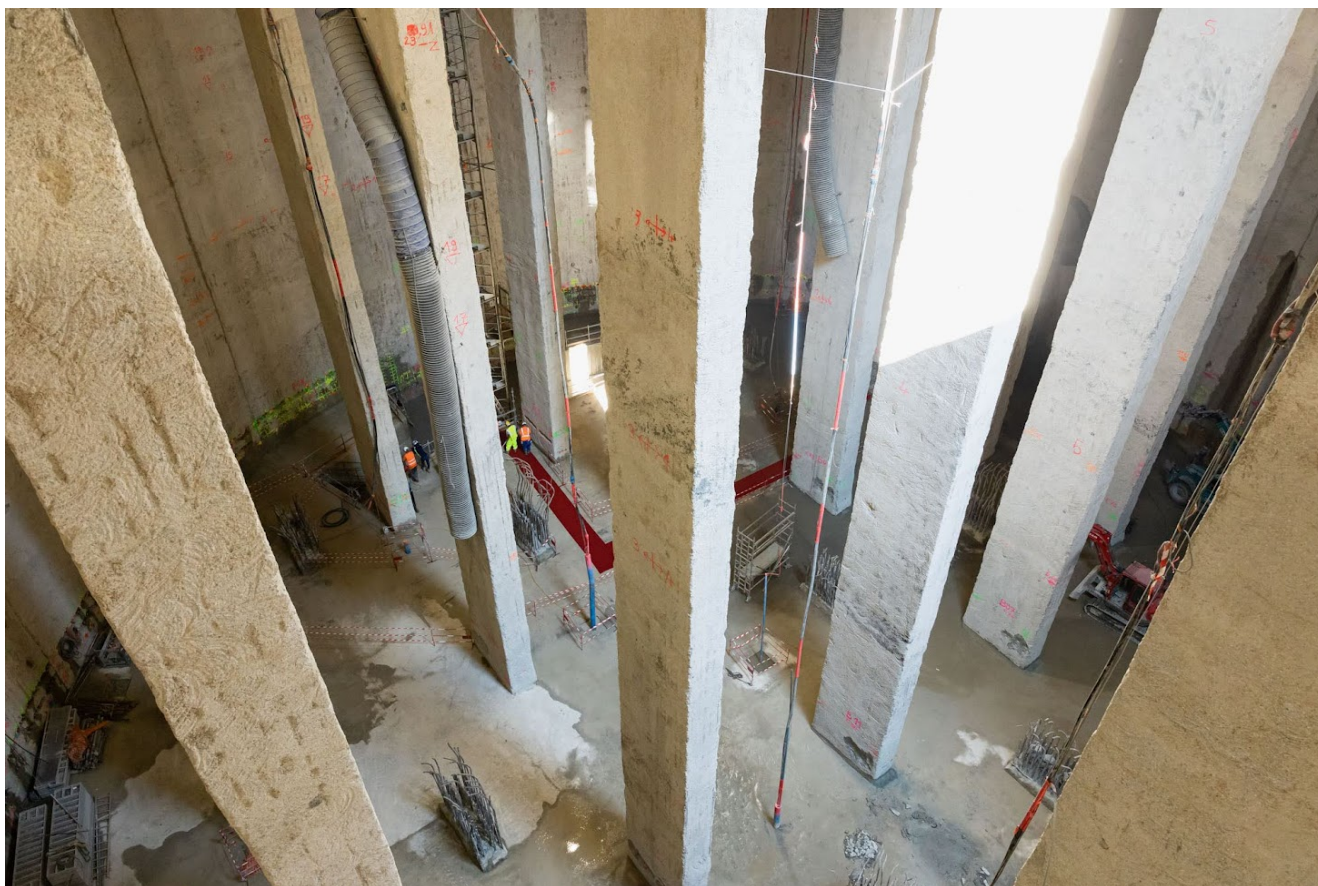
Se baigner dans la Seine en toute sécurité sera possible ! Les équipes municipales sont à l'œuvre pour que toutes les structures soient mises en place et disponibles après les Jeux de Paris 2024.

# Les avancées

## Les ouvrages structurants progressent

Les deux unités de **désinfection des stations d'épuration du SIAAP (Service public de l'assainissement francilien)** sur lesquelles repose une grande part de l'amélioration de la qualité de l'eau, seront opérationnelles à l'été 2023.

Afin d'assainir le cours du fleuve, plusieurs ouvrages sont en cours de réalisation. C'est le cas du bassin de stockage des eaux pluviales d'Austerlitz, d'une capacité d'environ 50.000 m<sup>3</sup>, qui doit être mis en service en 2024.



Le bassin de stockage des eaux pluviales d'Austerlitz

Crédit photo :Guillaume Bontemps / Ville de Paris

## Qualité de l'eau : des résultats très encourageants

Début juin 2023, les analyses de l'eau de la Seine effectuées sur la base de la réglementation européenne en vigueur ont donné des «résultats excellents». Déjà à l'été 2022, sur le site des épreuves olympiques de nage en Seine, 91 % des mesures quotidiennes étaient bonnes pour la période du 20 juillet au 11 août.

## Raccordement des bateaux : les mises en conformité s'accélèrent

Pour supprimer les rejets d'eaux usées des bateaux ou des établissements flottants stationnant dans les ports de Paris, la loi du 26 mars 2018 **oblige le raccordement aux réseaux d'eaux usées du port de rattachement. Près de 160 bateaux sont soumis à cette obligation** en amont du site des épreuves. Une centaine de bateaux a déjà réalisé ces travaux. En 2023, les particuliers peuvent bénéficier des aides disponibles : les subventions permettent de financer jusqu'à 6 000 euros pour mettre son domicile en conformité sur une facture moyenne d'environ 8 000 euros. [> Pour tout savoir sur les aides](#)

## Un retour aux sources

En 1900, lors de la première édition des Jeux olympiques à Paris, les épreuves de natation se déroulaient dans la Seine, entre le pont d'Asnières et Courbevoie. Cent vingt-quatre ans plus tard, le fleuve parisien replonge dans l'olympisme, avec des compétitions de nage en eau libre, de paratriathlon et de triathlon au départ du pont Alexandre III.

Mieux : dès l'été 2025, les Parisiens pourront plonger à leur tour dans le fleuve. Cinq sites de baignade sont déjà à l'étude dans la capitale : deux sur les bords du Parc Rives de Seine (Paris Centre), un sur le bras Marie (Paris Centre), un au port de Bercy (12e), et un sur l'Allée du Bord-de-l'Eau dans le bois de Boulogne (16e). Au total, une vingtaine de sites potentiels répartis sur 16 communes de la Métropole du Grand Paris, bordées soit par la Seine soit par la Marne, sont aujourd'hui identifiés.

Les images d'Épinal en noir et blanc des Parisiens partant le week-end guincher

en maillot de bain au bord de l'eau ne seront bientôt plus un lointain souvenir. Interdite en 1923, mais encore largement pratiquée, la baignade avait disparu dans les années 1960 en raison d'une dégradation de la qualité de l'eau.

La candidature de Paris aux Jeux 2024 a permis d'accélérer le projet de reconquête du fleuve. Cette olympiade a fait office de levier et de catalyseur pour investir dans une eau de qualité durable, améliorer la biodiversité et réduire les pollutions. Car au-delà de l'ouverture à la baignade, c'est tout l'écosystème du fleuve qui s'en trouvera bonifié.

source : Mairie de Paris

photo : D.R.